

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 08362

Numéro SIREN : 798 692 299

Nom ou dénomination : 113JB CLEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 27/01/2022 sous le numéro de dépôt 2780

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	752 099	80 574	671 525	89,21	690 348	52,35
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	28 615	20 343	8 272	1,10	5 416	0,41
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 194		7 194	0,96	7 803	0,59
TOTAL (I)	787 908	100 916	686 991	81,28	703 568	53,36
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises					532 593	40,39
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	20 408		20 408	2,71	9 707	0,74
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 555		3 555	0,47	7 637	0,58
. Autres					3	0,00
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	40 378		40 378	5,36	63 122	4,79
Charges constatées d'avance	1 450		1 450	0,19	2 004	0,15
TOTAL (II)	65 790		65 790	8,74	615 067	46,64
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	853 698	100 916	752 782	100,00	686 634	100,00

Pièce Communiquée
Olivier Bernard
 Commissaire aux Comptes

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000)	1 000	0,13	1 000	0,08
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	100	0,01	100	0,01
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	338 005	44,90	370 354	28,09
Résultat de l'exercice	72 199	9,59	-32 349	-2,44
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	411 304	54,64	339 105	25,72
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires	298	0,04	414 016	31,40
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	12 900	1,71	25 980	1,97
. Associés	225 720	29,98	496 188	37,63
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 037	9,57	36 211	2,75
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	9 823	1,30		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	3 401	0,45	1 618	0,12
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	257	0,03		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	35	0,00		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	17 007	2,28	5 516	0,42
TOTAL (IV)	341 477	45,38	979 529	74,28
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	752 782	100,00	678 634	100,00

Pièce Communiquée

Olivier Bernard
Commissaire aux Comptes

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 752 781,66 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 72 199,17 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Pièce Communiquée

Olivier Bernard
Commissaire aux Comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements

Informations et commentaires sur :

- Intérêts sur éléments de l'actif
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

Pièce Communiquée

Olivier Bernard
Commissaire aux Comptes

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Constructions	40 ANS
agencement des constructions	de 8 à 25 ans
Agencements, aménagements, installations	05 ans
Matériel de bureau et informatique	03 ans

Pièce Communiquée

Olivier Bernard
Commissaire aux Comptes

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.3 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

1.3.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

Pièce Communiquée

Olivier Bernard
Commissaire aux Comptes

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Pièce Communiquée

Olivier Bernard
Commissaire aux Comptes

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des Immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virem pt à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre	752 099		
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements	21 701		6 240
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier	674		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	774 474		6 240
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	7 803		
TOTAL	7 803		
TOTAL GENERAL	782 277		6 240

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre			752 099	1 445 869
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements			27 941	27 941
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier			674	674
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			780 714	1 474 484
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			7 194	
TOTAL			7 194	
TOTAL GENERAL			787 908	1 474 484

Olivier Bernard
Commissaire aux Comptes

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	61 750	35 095		80 574
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers	16 357	3 312		19 669
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier	602	72		674
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	78 709	38 479		100 916
TOTAL GENERAL	78 709	38 479		100 916

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. déroq.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	35 095				
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers	3 312				
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier	72				
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	38 479				
TOTAL GENERAL	38 479				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Pièce Communiquée

Olivier Bernard

Commissaire aux Comptes

113 JB CLEMENT

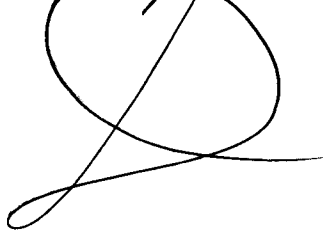
S.A.S

11, Villa Marie Justine
92100 Boulogne Billancourt

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Certifié
Conforme**



Olivier BERNARD
Commissaire aux Comptes

7, Rue Thiers

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

113 JB CLEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €uros
Siège social : 11, Villa Marie Justine - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE 798 692 299

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision des associés, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société **113 JB CLEMENT** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été par le Président en date du 15 avril 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée à la Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du premier janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

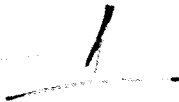
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 25 mai 2021

Olivier BERNARD
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles



113JB CLEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 Villa Marie Justine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
798692299 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 72 200 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 72 200 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur 338 005 euros

Pour former un bénéfice distribuable de 410 205 euros

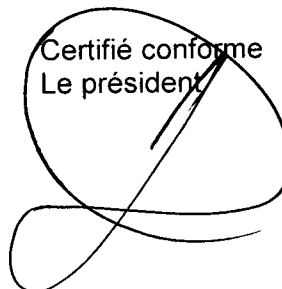
En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 410 205 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le président



113JB CLEMENT
Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 11 villa Marie Justine
92100 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE 798 692 299

Greffe du Tribunal de commerce
De NANTERRE
4 RUE PABLO NERUDA
92000 NANTERRE

Le 30 décembre 2021

Dépôt des comptes annuels 31/12/2020

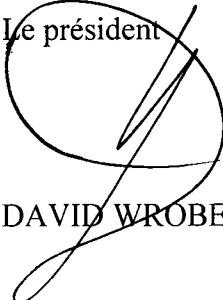
Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, certifiés conformes, savoir :

- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- la proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation votée.

Vous trouverez aussi un chèque bancaire d'un montant de 47,90 euros pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président

DAVID WROBEL